



Service Accompagnement socio-judiciaire – Placement à l'extérieur

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

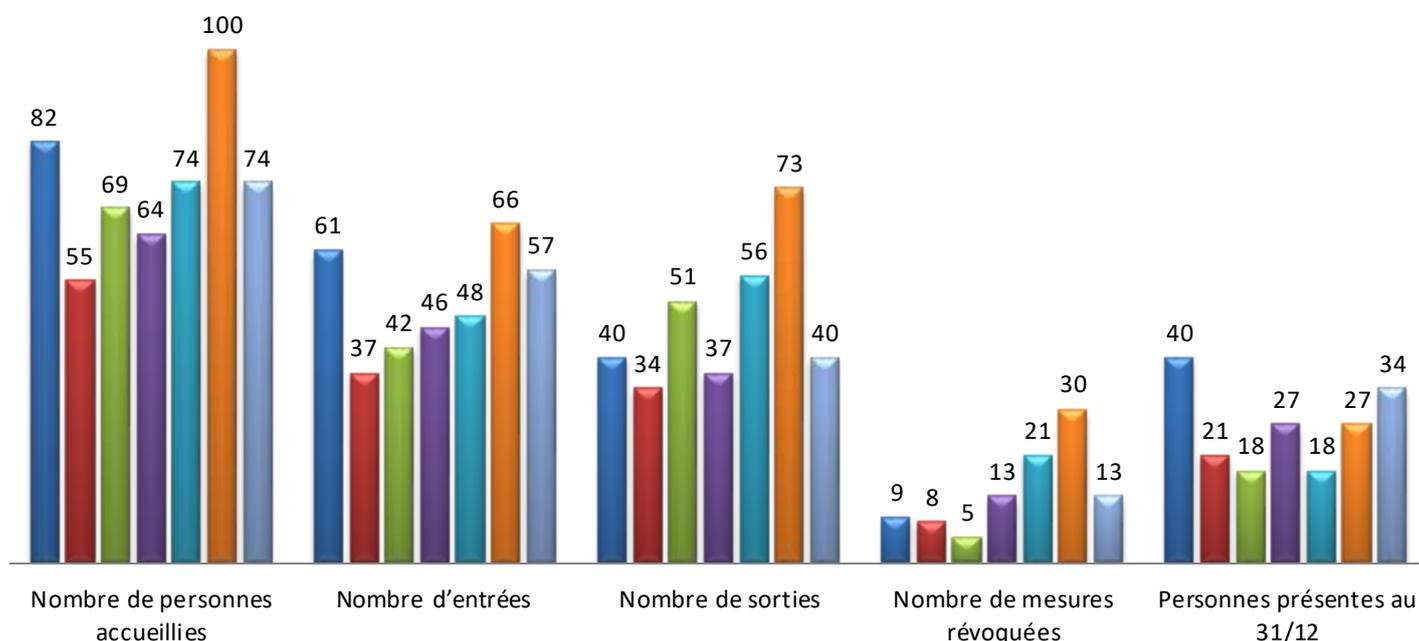
21 route d'Abbeville – BP 61629 – 80016 AMIENS CEDEX
Tél. : 03 22 66 46 40 – Fax. : 03 22 94 34 36

I- L'activité de 2019 – au 31/12/2019

	2019 (Convention 40 places)	2018 (Convention 40 places)	2017 (Convention 40 places)	2016 (Convention 40 places)	2015 (Convention 40 places)	2014 (Convention 40 places)	2013 (convention 32 places)
Nombre de personnes accueillies	82	55	69	64	74	100	74
Nombre de journées placement extérieur	11117	7456	10504	7946	9340	11451	9065
Nombre d'entrées	61	37	42	46	48	66	57
Nombre de sorties	40	34	51	37	56	73	40
Nombre de mesures révoquées	9 (22.5 %)	8 (23%)	5 (9%)	13 (35%)	21 (37%)	30 (41%)	13 (32%)
Taux d'occupation	76.14 %	51.78 %	71.95 %	55%	65%	78,4%	77,61%
Personnes présentes au 31/12	40	21	18	27	18	27	34

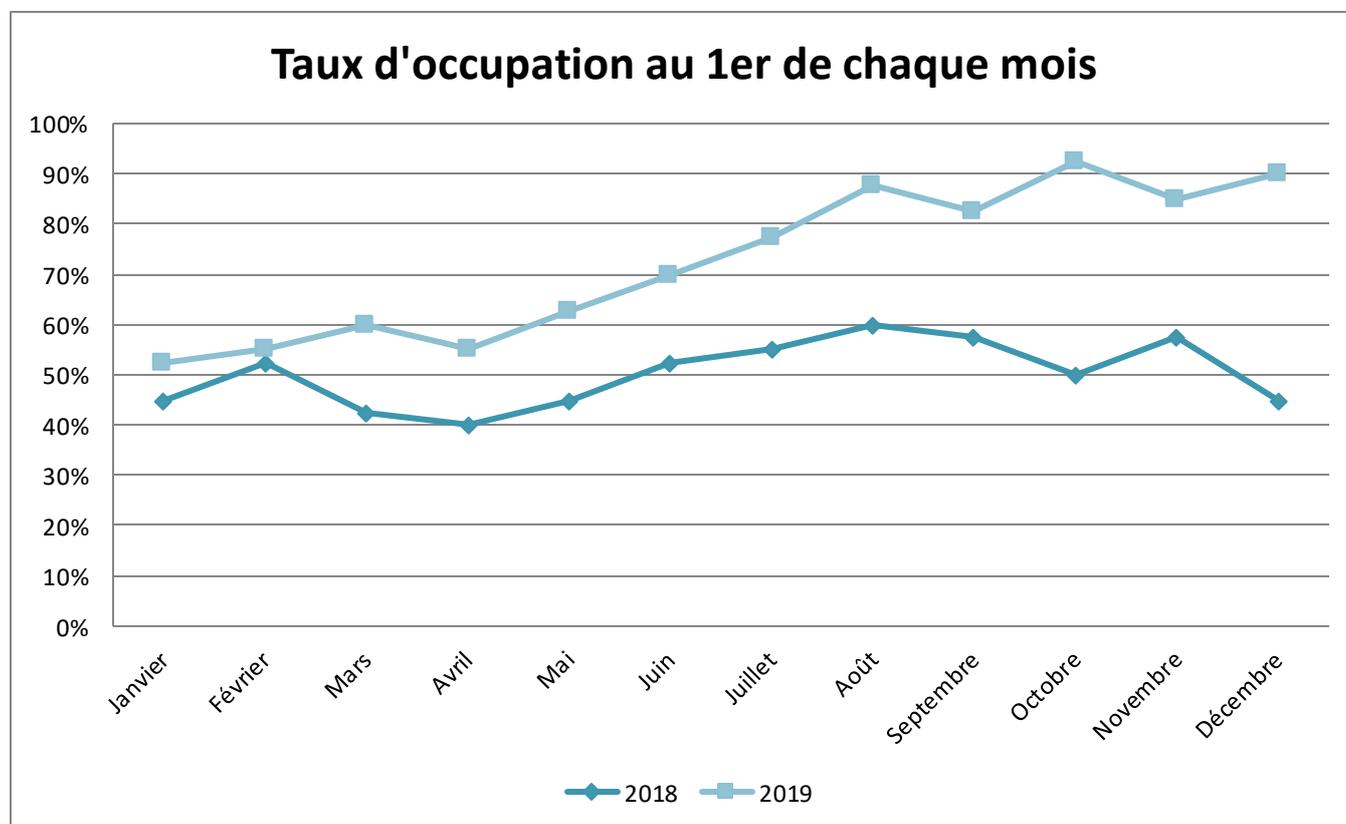
Activité 2019 Convention 40 places

■ 2019 ■ 2018 ■ 2017 ■ 2016 ■ 2015 ■ 2014 ■ 2013



Evolution du taux d'occupation sur l'année 2018 et 2019

	Nombre de personnes présentes au 1 ^{er} du mois 2018	Nombre de personnes présentes au 1 ^{er} du mois 2019	Nombres de personnes accueillies 2018	Nombres de personnes accueillies 2019	Nombre de personnes sorties 2018	Nombre de personnes sorties 2019	Taux d'occupation Au 1 ^{er} de chaque mois 2018	Taux d'occupation Au 1 ^{er} de chaque mois 2019
Janvier	18	21	6	4	3	3	45 %	52.5 %
Février	21	22	1	6	4	4	52.50 %	55 %
Mars	17	24	2	3	4	5	42.50 %	60 %
Avril	16	22	3	4	1	1	40 %	55 %
Mai	18	25	3	8	0	5	45 %	62.5 %
Juin	21	28	3	6	2	3	52.50 %	70 %
Juillet	22	31	4	7	2	3	55 %	77.5 %
Août	24	35	1	1	2	3	60 %	87.5 %
Septembre	23	33	3	7	6	3	57.50 %	82.5 %
Octobre	20	37	4	4	1	7	50 %	92.5 %
Novembre	23	34	2	5	7	2	57.50 %	85 %
Décembre	18	36	5	6	2	2	45 %	90 %



40 personnes seront présentes au 31/12/2019 (21 personnes au 31/12/2018)

Les demandes de placement extérieur

Etablissement d'origine des demandes	2019	2018	2017	2016	2015	2014
SPIP du Nord Maubeuge : 10 Lille-Annœullin : 18 Sequedin : 3	31	25	27	34	64	79
SPIP de la Somme Maison d'Arrêt d'Amiens : 36 723.15 : 11	47	53	40	61	82	87
SPIP de l'Aisne Laon : 22 Château-Thierry : 1	23	33	37	43	29	38
SPIP de l'Oise Liancourt : 31 Beauvais : 14	45	22	23	44	14	21
SPIP du Pas-de-Calais Bapaume : 58 Arras : 2 Longuenesse : 23 Vendin le Vieil : 1 Béthune : 1	85	77	71	57	84	61
SPIP Seine Maritime Le Havre : 2	2	2	8	7	5	8
SPIP de l'Eure Val de Reuil : 3	3	4	12	8	19	14
SPIP de l'Orne	0	1				
SPIP Ille et Vilaine Rennes-Vezin : 2	2	2				
SPIP du MORBIHAN Lorient-Ploemeur : 1	1					
SPIP du CALVADOS CAEN : 1	1					
Hors inter région DI de PARIS : Meaux : 1 Réau : 1 Villemorency : 2 Sud-Francilien : 1 Poissy : 1 Fleury-Mérogis : 1 Val d'Oise : 2 DI de STRASBOURG : Ecrouves : 1 DI de LYON : VALENCE : 1 DI de BORDEAUX : MONT DE MARSAN : 1	12	11	6	5	3	6
TOTAL	252	230	224	259	300	314

En 2019, **252** courriers de demande de placement extérieur ont été adressés à notre association : **246** hommes et **6** femmes (**231** hommes en 2019 et **6** femmes, **230** en 2018, **224** en 2017 soit **218** hommes et **5** femmes, **259** en **2016** soit **256** hommes et **3** femmes ; **300** en 2015 soit **286** hommes et **14** femmes).

- Nombre de demandes : **252** (236 en 2019, 230 en 2018, 224 en 2017, 259 en 2016)
- Nombre de questionnaires envoyés : **252** (217 en 2017, 256 en 2016)
- Nombre de retours de questionnaires : **186** (165 en 2018, 175 en 2017, 237 en 2016)

Dès réception du questionnaire un contact est pris avec chaque CPIP afin d'évaluer la faisabilité de cet aménagement de peine et ainsi programmer un rendez-vous avec notre structure. Le fonctionnement avec le SPIP de la Somme se décline par des rencontres mensuelles avec les deux référentes SPIP/PE. En amont, les CPIP travaillent le projet avec les personnes détenues et nous recevons les questionnaires, et proposons des rendez-vous lors de ces rencontres mensuelles.

Nous réservons 2 plages horaires les lundis et 2 les jeudis afin d'y recevoir les personnes en demande. Avant l'entretien avec un éducateur et la psychologue clinicienne, nous présentons aux personnes le Placement à l'extérieur tel qu'il est pratiqué au sein de notre association (information collective).

Environ **63 informations collectives** ont été organisées en 2019.

- Nombre de rendez-vous proposés: **200** (199 en 2019, 156 en 2018, 121 en 2017, 144 en 2016, 168 en 2015, 173 en 2014, 121 en 2013)
- Nombre de rendez-vous honorés : **120** (111 en 2019, 130 en 2018, 66 en 2017, 98 en 2016, 99 en 2015, 116 en 2014, 107 en 2013)

Suite à cette rencontre, l'équipe pluridisciplinaire se réunit afin de donner un avis sur la demande et la faisabilité du PE. Nous évaluons si notre dispositif est adapté ou non à la personne. Si l'avis est favorable nous contactons à nouveau le CPIP afin de lui communiquer notre réponse et envisager une date d'accueil. Une proposition écrite est envoyée conjointement à la personne et au CPIP. Si l'avis est défavorable, nous effectuons la même procédure.

II- Les personnes accueillies et accompagnées en Placement à l'extérieur

Le public

Age	Hommes	Femmes	Total	%
- 25 ans	12		12	14,63%
25-30 ans	17	1	18	21,95%
30-35 ans	14	1	15	18,29%
35-40 ans	15	1	16	19,51%
40-45 ans	4	1	5	6,10%
45-50 ans	9		9	10,98%
+ 50 ans	7		7	8,54%
TOTAL	78	4	82	100,00%

Les personnes accueillies en PE de moins de 30 ans représentent **36.59 %** des effectifs (24.07 % en 2018, 5,76 % en 2017, 32,8 % en 2016, 45,9% en 2015). Celles entre 30 et 40 ans représentent par contre **37.80 %** (42.59 % en 2019, 51,52 % en 2017, 46.8 % en 2016, 40,4% en 2015). Les – de 25 ans représentent **14.63 %** (5.56 % en 2019, 10,61% en 2017, 15.6 % en 2016, 24,3% en 2015). Les plus de 50 ans représentent **8.54 %** (11.11 % en 2019, 10,61 % en 2017, 6,25% en 2016).

Cette année, nous avons accueilli 4 femmes (2 en 2019, 2 en 2017, 3 en 2016, 1 en 2015).

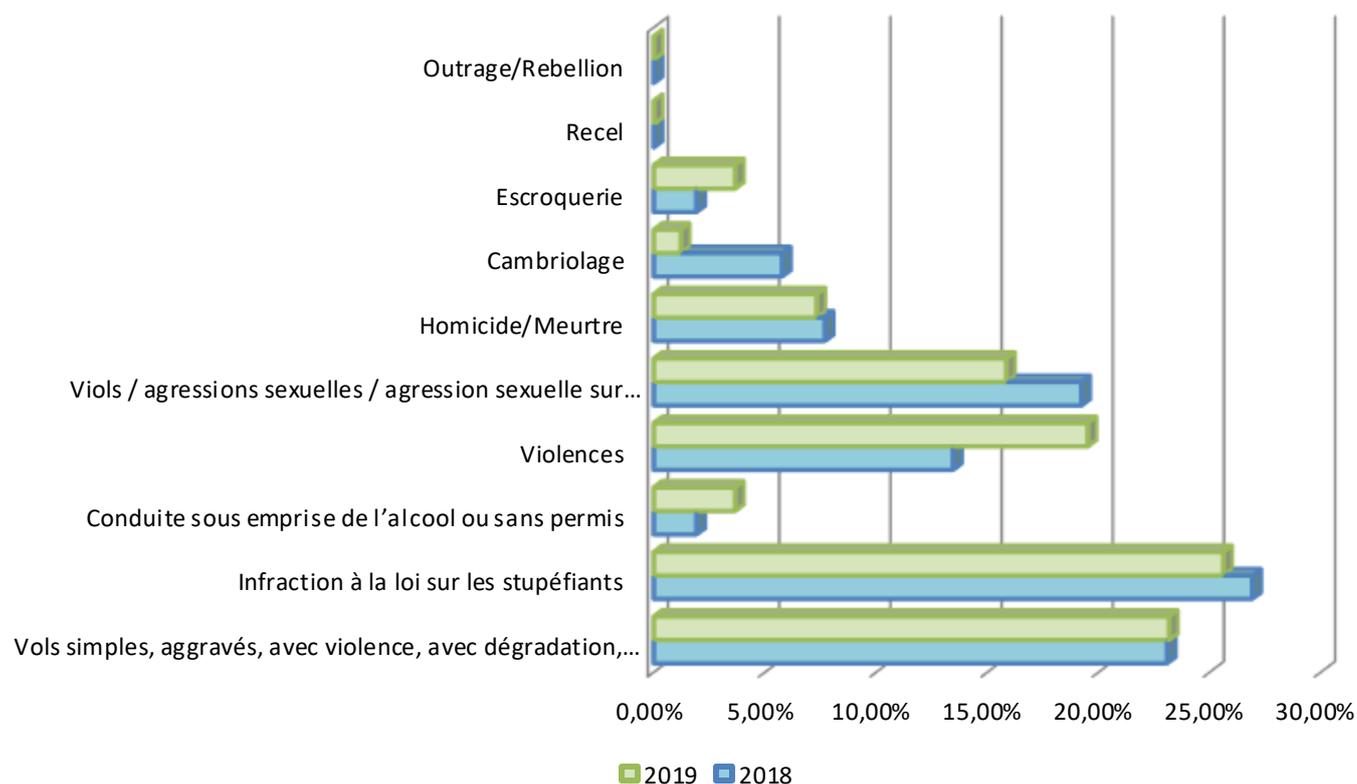
67 personnes se déclarent **célibataires** et 29 personnes ont des **enfants**

Motif principal de l'incarcération

Motif de l'incarcération	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Vols simples, aggravés, avec violence, avec dégradation, à main armée, en réunion	23.17 %	23.08%	34.92%	29,6%	29,7%	24%	31%
Infraction à la loi sur les stupéfiants	25.61 %	26.92%	17.46%	26,5%	31%	27%	17,56%
Conduite sous emprise de l'alcool ou sans permis	3.66 %	1,92%	7.94%	6,25%	6,7%	13%	16,2%
Violences	19.51 %	13,46%	9%	14%	14,8%	16%	16,2%
Viols / agressions sexuelles sur mineurs et majeurs	15.85 %	19,23%	5%	14%	9,4%	6%	8%
Homicide/ Meurtre/ Violences ayant entraîné la mort / Tentative d'assassinat / Menace de mort	7.32 %	7,69%	3%	3%	4%	5%	2,7%
Cambriolage	1.22 %	5,77%	2%	4,6%	1,3%	3%	1,35%
Escroquerie	3.66 %	1,92%	1%	3,1%	0	1%	1,35%
Recel	0 %	0,00%	2%	1,5%	0	1%	0
Outrage/Rébellion	0 %	0,00%	1%	1,5%	0	1%	0

78.05 % des personnes ne sont pas primaires (74.55 % en 2019, 32.84 % en 2017, 60.9% en 2016, 57% en 2015, 66% en 2014, 68,9% en 2013).

Motif principal des incarcérations



Etablissements d'origine du public accueilli

Etablissements d'origine	Nombre de personnes en 2019	Nombre de personnes en 2018	Nombre de personnes en 2017	Nombre de personnes en 2016	Nombre de personnes en 2015	Nombre de personnes en 2014	2019%	2018%	2017%	2016%	2015%	2014%
Maison d'Arrêt d'Amiens	10	10	17	13	25	35	12,20%	10.18%	24.64%	20,30%	33,70%	35%
SPIP de la Somme (723-15)	14	8	3	5	2	2	17,07%	14.54%	24.64%	7,80%	2,70%	2%
Total SPIP de la Somme	24	18	20	18	27	37	29,27%	32.72%	28.99%	28,1%↓	36,4%↓	37%↑
CP Maubeuge	4	1	1	7	14	18	4,88%	1.81%	1.45%	10,90%	18,90%	18%
Annœullin	10	7	4	2	2	1	12,20%	12.72%	5.80%	3,10%	2,70%	1%
Douai			0	0	2						1,30%	
Sequedin			0	0	1						1,30%	
Valenciennes			0	1	1					1,50%	1,30%	
Longuenesse				2	1					3,10%		
723.15 LILLE			1						1.45%			
Total SPIP du Nord	14	8	6	12	21	19	17,07%	14.54%	8.70%	18,7%↓	28,3%↑	19%↓
CP Laon	10	7	9	10	4	12	12,20%	12.72%	13.04%	15,60%	5,40%	12%
						3						3%
Total SPIP de l'Aisne	10	7	9	10	4	15	12,20%	12.72%	13.04%	15,6%↑	5,40%	15%↓
CP Liancourt	6	2	6	3	5	10	7,32%	3.63%	8.70%	4,60%	6,70%	10
						1						1
Compiègne	5		1	1		2	6,10%		1.45%	1,50%		2
Beauvais		2	1					3.63%	1.45%			
Total SPIP de l'Oise	11	4	8	4	5	13	13,41%	7.27%	11.60%	6,25%↓	6,7%↓	13%↓
CD Val de Reuil (SPIP de l'Eure)	1	4	4	1	3	6	1,22%	7.27%	5.79%	1,5%↓	4%↓	6%↑
MA Le Havre (SPIP Seine Maritime)		1	1	2	1	3		1.81%	1.45%	3,1%↑	1,3%↓	3%↓
CP RENNES-VEZIN (SPIP Ille et Vilaine)	1	1	0	0	0	0	1,22%	1.81%				
CD Bapaume	13	8	9	12	11	6	15,85%	14.54%	13.04%	18,75%	14,80%	6%↑
Béthune			0	1	1					1,50%	1,30%	
Arras			6	4	2				8.70%	6,25%	2,70%	
Longuenesse	8	4	6	2			9,76%	7.27%	8.70%	3,10%		
Total Pas-de-Calais	21	12	21	19	12		25,61%	21.81%	30.43%	29,6%↑	16,21%↑	
TOTAL	82	55	69	66	73	99						

Les obligations de soins

Les obligations de soins	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Obligation de soins psychologiques simple	50	39	51	44+2 injonctions post- sentencielles	50 +7 injonctions post- sentencielles	54 + 4 injonctions post- sentencielles
Obligation de soins psychologiques avec suivi à l'ANPAA	10					
Obligation de soins psychologiques avec suivi au SESAME	3					
Obligations de soins en toxicologie dit « contrats de soins » avec l'association	18	14	17	18	20	40
Postcure	1	1	1	2	4	6
Unité mère-nourrisson	0	1	0	0	0	0

La spécificité du psychologue clinicien sur le service de placement à l'extérieur : « les obligations de soins »

La présence de la psychologue sur l'ensemble des entretiens de préadmissions permet de réaliser une ébauche d'analyse de là où se situe la personne en fonction de sa réflexion autour du passage à l'acte mais aussi de son fonctionnement psychique.

L'observation de la structure de personnalité s'apparente à la question du diagnostic pour en faire une hypothèse de travail dans l'accompagnement que l'on va proposer avec l'accueil d'une personne détenue qui aménage sa peine à l'extérieur.

Nous partons donc au préalable toujours de la demande de la personne dans sa singularité.

En 2019, nous avons reçu, en binôme psychologue - travailleur social : **120 personnes** en entretiens pour faire une demande d'aménagement de peine sur le service de placement à l'extérieur.

La spécificité du psychologue clinicien du service est de bien connaître et d'appréhender la clinique de la criminologie. Cette particularité est partagée et s'inscrit dans un travail d'équipe pluridisciplinaire. Cette clinique rigoureuse s'inscrit dans des temps institutionnels indispensables comme les réunions cliniques ainsi que les temps de débriefings. Ils nous permettent ainsi d'être mieux à même d'étayer la personne dans ces divers accompagnements : socio-éducatifs comme psychologique en vue de proposer un travail qui s'inscrit dans la lutte contre la récidive.

Le repérage clinique est indispensable dans notre pratique au quotidien, il nous permet de mieux comprendre le passage à l'acte qui a inscrit le sujet dans une **problématique délictueuse, délinquante voire criminelle**.

L'accompagnement psychologique **en 2019**, s'est décliné donc en fonction des spécificités des **64 personnes** qui ont été suivies. Ces 64 suivis représentent **383 entretiens** dans l'année.

Le fil conducteur pour la psychologue reste le passage à l'acte :

- soit **20.90 %** des personnes accompagnées pour des délits concernant des **vols** simples ou avec violence. L'accompagnement consiste à comprendre dans quel contexte s'inscrit (vent) le ou les vols. Si les vols se répètent, (en récidive) ils s'inscrivent dans une logique de « **vols en séries** ». On peut alors faire l'hypothèse d'un fonctionnement pathologique (kleptomanie) ou pris dans une logique obsessionnelle voire de dépendance. Nous observons souvent, des personnes qui associent « *l'adrénaline* » présente au moment du passage à l'acte qu'est le vol. Hormone du plaisir qui s'inscrit alors au niveau cérébral comme un réel besoin, telle qu'on la connaît dans le champ des addictions. Le travail associe également l'élaboration des conduites à risques, de la violence, etc.

- **20.90 %** des personnes accompagnées pour **trafic de stupéfiants**. Le travail mené avec ces personnes soit au niveau d'une structure de personnalité dépendante (consommateurs, dépendants aux jeux, troubles des comportements alimentaires, à l'argent, aux produits, à l'alcool, à leur conjoint...) soit un travail de soutien psychologique pour amener la personne et le soutenir pour s'insérer dans la société avec de nouvelles modalités de fonctionnement.

- **20.31%** des personnes accompagnées pour **un passage à l'acte violent**. Le travail concerne alors l'impulsivité, la gestion de la frustration, la réflexivité, la jouissance. L'accompagnement propose d'aider la personne à cerner si le passage à l'acte est pulsionnel ou non, de réfléchir à quand et comment il est convoqué. Il s'agit d'aider la personne à trouver des solutions pour l'éviter et l'élaborer.

- **14.06 %** des personnes accompagnées pour **viols /agressions sexuelles/agressions sexuelles sur mineurs**. La spécificité de ces accompagnements nécessite une bonne connaissance théorique et pratique des auteurs d'agressions sexuelles. Il est important de distinguer et de bien comprendre les coordonnées cliniques du passage à l'acte (notamment lors des temps de réflexions en équipe). Le viol lui aussi peut s'inscrire dans la logique de la répétition : « *les viols en série* » lorsqu'il y a plusieurs passages à l'acte et victimes. Le travail est singulier, en fonction des capacités d'élaboration de chacun des sujets et de leur volonté de ne pas récidiver. Qu'il s'agisse d'un passage à l'acte pédophile ou d'une victime adulte, le travail psychologique sera axé autour de la sexualité, de la relation aux autres et des interdits fondamentaux.

- **6.25 %** des personnes suivies en 2018 ont commis un **homicide**. Là encore, le passage à l'acte s'inscrit dans une trajectoire de vie chaotique, empreinte de ruptures. Pour ces sujets, la volonté de ne plus commettre l'acte de tuer s'inscrit comme un interdit élaboré. Ils ont tous travaillé et verbalisé leur souhait de ne pas récidiver et s'inscrivent dans une réelle dynamique de changement. Souvent leurs personnalités et leurs trajectoires fragiles amènent l'équipe à réaliser des accompagnements « *cousus mains* » et nécessitent beaucoup de temps d'élaborations, de réflexions. Si la théorie montre clairement depuis Lacan, le lien entre homicide et paranoïa, la pratique clinique de toute l'équipe est en effet de ne pas alimenter la pente paranoïaque voire délirante... Le travail de tout à chacun est d'apporter des outils à ces sujets de structures fragiles pour qu'ils trouvent leurs propres solutions. Le placement à l'extérieur est pour eux un réel « *tremplin* ».

Dans le travail de thérapie, la psychologue oriente et soutient la personne dans les changements qu'elle souhaite apporter à sa vie en vue d'une réinsertion, de la recherche d'un équilibre en prenant en compte les interdits, la Loi.

Le rôle du psychologue sur le service de placement à l'extérieur s'inscrit dans un accompagnement global et pluriel, un travail d'équipe dont on ne peut faire l'économie car dans la clinique du passage à l'acte, tout a son importance.

Le soin et le partenariat avec l'association « Le Mail » et l'accompagnement thérapeutique

Nous avons été très vite confrontés aux difficultés psychologiques du public ainsi qu'à la fréquence des addictions (produits stupéfiants interdits et alcool) parmi les condamnés et les détenus sollicitant un placement extérieur. Cela nous a conduit à construire un partenariat fort avec l'association « Le Mail » afin d'accueillir des détenus toxicomanes dans le cadre d'un « contrat de soins » qui comprend, si nécessaire, un temps d'accueil en post-cure. 2 personnes ont été accueillies en PE / Post-cure avec l'association Le Mail, et l'Unité Mère-Nourrisson du Mail. En 2018, nous avons en effet accueilli pour la première fois une mère avec sa fille de 18 mois dans le cadre d'un placement extérieur à l'Unité Mère/Nourrissons de l'association Le Mail. Cette unité de soins et d'accompagnement à la parentalité des mères ayant une problématique addictive, permet d'intégrer la dimension de la parentalité. Les femmes et leur(s) enfant(s) de moins de 3 ans y sont accueillis 7 jours/7 jours et 24h/24h. Une équipe pluridisciplinaire sensible à la thématique des femmes détenues assure de façon continue l'accompagnement global et individualisé. La mère accueillie en 2018 a terminé avec succès ce placement extérieur et a pu aborder sa libération avec un projet construit durant le temps de sa mesure .

Par ailleurs le partenariat avec Le Mail pour les Contrats de soins se décline sous deux formes principales :

- **Les repas d'accueil (18 sur l'année 2019)** : un travailleur social de l'association Le Mail, accompagné d'un éducateur de notre structure, est systématiquement présent lors du repas d'accueil des détenus sous contrat de soins.
- **Les réunions bimensuelles** avec l'équipe du PE : L'éducateur Spécialisé de l'association Le Mail et l'équipe complète du PE, échangent lors de réunions cliniques autour des accompagnements exercés sous contrat de soins, ainsi que sur les interactions repérées sur les temps de groupe.

La psychologue de notre service, à temps partiel, nous permet d'accueillir des personnes soumises à une obligation de soins (liée à une dépendance à l'alcool, à des délits à caractère sexuel, ou à tout autre délit ou crime nécessitant un espace « neutre » pour aborder les difficultés et appréhender l'après peine). Toutes les personnes accueillies bénéficient donc soit d'un contrat de soins avec l'association Le Mail, soit d'une obligation de soins avec la psychologue clinicienne de notre service.

Durée des placements

La moyenne de l'ensemble des placements terminés est de **192 jours, soit 6.4 mois** (233 jours en 2019 ; 197 jours en 2017, 195 en 2016, 165 en 2015, 168 en 2014, 146 jours en 2013, 194 jours en 2012).

La moyenne des placements suspendus puis révoqués est de **90 jours, soit 3 mois** (107 jours en 2018, 85 jours en 2017, 139 jours en 2016, 130 jours en 2015, 141 en 2014, 90 jours en 2013).

La moyenne des placements en cours au 31 décembre 2019 est de **171 jours, soit 5.7 mois**.

Devenir des personnes ayant mené à terme leur placement

Sur les 31 personnes qui ont mené à terme leur placement :

- 13 personnes sont retournées au sein de leur famille
- 14 personnes ont accédé à un logement autonome (principalement chez les bailleurs sociaux)
- 4 personnes ont bénéficié d'un hébergement ou logement transitoire d'Insertion
- 17 personnes ont continué leur CDDI sur les Ateliers Chantiers d'Insertion de notre association

En 2019, 9 mesures de placement extérieur ont été révoquées : 8 personnes n'ont pas respecté leurs obligations dans le cadre du placement extérieur, et 1 personne a commis un nouveau délit (vol).

III- Les modalités d'accompagnement

L'hébergement

Les détenus en placement extérieur sont hébergés dans des logements loués par l'association. Ils disposent – *a minima* – d'une chambre individuelle fermée à clef.

Au cours de la phase initiale de placement, ils doivent être présents dans ce logement de 18 h 30 à 7 h 30 du lundi soir au vendredi matin. Le week-end, ils bénéficient généralement d'une permission de sortir¹.

Notre règlement intérieur instauré en 2012 a été retravaillé en partenariat avec le SPIP et les magistrats, avec une mise en application de ces modifications en mai 2019. Il est toujours doté des paliers progressifs concernant les horaires de présence sur l'hébergement. Cette présence à l'hébergement est contrôlée par l'équipe éducative (visites à domicile et contrôles téléphoniques deux soirées par semaine) et par la Maison d'Arrêt (contrôles téléphoniques plus tard en soirée, lorsque l'équipe éducative n'arrive pas à joindre une personne). Pour ce faire, tous les hébergements disposent d'un téléphone fixe.

Un accompagnement socio-éducatif individuel

Chaque bénéficiaire de la mesure rencontre son référent éducatif au minimum une fois par semaine, certains sont vus si besoin plus régulièrement. La régularité de nos rencontres avec la personne varie selon ses besoins, ses demandes et son projet.

Les entretiens individuels peuvent avoir lieu tant à l'initiative des personnes accompagnées que de l'éducateur référent. Ils concernent à la fois le bon déroulement de la mesure, le respect des obligations de la personne (obligations de soin, d'indemniser les victimes,...) et la préparation de la fin de peine.

L'accompagnement individuel porte sur :

- l'emploi (CDDI),
- la formation professionnelle,
- l'accès au logement et/ou aux dispositifs d'hébergement,
- les liens parentaux et familiaux,
- l'accompagnement à la vie quotidienne (les rythmes surtout après plusieurs mois voire plusieurs années d'incarcération),
- Les aides à solliciter (formations, permis, accès logement...)
- la gestion des ressources,
- le suivi des obligations judiciaires,
- la réflexion sur le passage à l'acte en vue de lutter contre la récidive,
- la santé,
- la revalorisation des personnes, l'estime de soi...

- les démarches de soins spécifiques...

La conseillère en économie sociale et familiale traite particulièrement les dossiers de demande de RSA des personnes qui peuvent en bénéficier. Elle est habilitée à instruire les demandes de. Elle reçoit chaque personne potentiellement éligible, dès la semaine suivant son arrivée. Elle est chargée d'informer la personne sur ses droits et ses devoirs, avant d'entamer l'instruction du dossier.

Les démarches d'accès aux soins et aux droits CMU-C concernent également presque tous les détenus accueillis. Notre public a souvent été fragilisé par « l'enfermement ». En effet, pendant la détention dans l'établissement pénitentiaire, certaines démarches de soins ont été ralenties voir interrompues. Beaucoup ont besoin de soins dentaires. D'ailleurs, la majorité des arrêts de travail en début de mesure, est liée à des problèmes dentaires. L'assistante de service social, reçoit dès leur arrivée toutes les personnes afin d'instruire une demande de CMU-C ou de faire le point sur la situation, lorsque des droits sont établis (principalement les personnes ayant bénéficié d'un placement à l'extérieur en alternative à une incarcération).

L'accompagnement vers l'emploi

Nous nous appuyons sur les emplois aidés et les dispositifs d'insertion par l'activité économique à la fois pour permettre aux détenus de bénéficier d'une rémunération leur permettant d'assurer leur subsistance et d'avoir une activité régulière pendant la période de placement et surtout pour contribuer à leur insertion à l'issue de l'exécution de leur peine.

La convention avec Amiens Métropole nous permet de mettre à disposition les salariés au sein des différents services techniques de l'agglomération. Cette mise au travail leur permet d'acquérir des « savoirs faire et être », ainsi qu'une expérience au sein d'une collectivité sans discrimination et avec un panel élargi de « métiers ». Par ailleurs nous encadrons deux ateliers chantiers d'insertion (Second œuvre du bâtiment-rénovation thermique et menuiserie-agencement).

La chargée d'insertion accompagne les démarches relatives à l'emploi et à la formation, ainsi que la recherche d'un emploi pérenne. Un bilan régulier est effectué sur tous les lieux de travail et plusieurs formations qualifiantes sont engagées sur l'année.

L'accompagnement réalisé pendant le parcours :

- **477 entretiens de suivis individuels avec les chargées d'insertions** (dont 264 entretiens avec les bénéficiaires du RSA).
- **88 Bilans réalisés par la chargée d'insertion et les encadrants techniques** pour évaluer les savoirs et les compétences acquises à travers l'activité de production.
- **20 Entretiens individuels réalisés en binôme avec nos référents Pole Emploi IAE.** Ces entretiens se déroulent à l'agence, ils permettent de faire le point sur l'avancée du projet du salarié et de mobiliser au besoin les prestations Pole Emploi.
- **7 bilans ont été réalisés en centre de formation** (GRETA, PROMEO, AFRAL, AFPA) pour les salariés qui ont intégré une formation qualifiante financée par notre OPCO et par le GRIEP.
- **4 participations à des informations collectives mises en place par le GRIEP** dans le cadre de la mise en place de formations qualifiantes dans les secteurs du commerce, des travaux publics et de la logistique (7 salariés positionnés).
- **2 bilans réalisés à Somme Emploi Service dans le cadre de l'action « apprentissage au code de la route » avec l'Association Robin des routes :** 3 salariés ont intégré depuis mai 2019 une formation de préparation au code de la route avec les Robins des routes, action mutualisée avec Somme Emplois Service (à raison de 2 heures par semaine tous les mercredis après-midi).

Nombre d'action auprès d'employeurs de droit commun :

- **10 Périodes d'immersion** : 2 Au petit Canino à Amiens ; 1 à l'Auberge des Hortillonnages à Camon ; 3 à Brico-dépôt à Amiens, 1 pour l'Entreprise Schenker à Amiens – 1 chez EMI GENIE CLIMATIQUE à Amiens ; 1 Leclerc Drive à Boves ; 1 RG Rénovation à Amiens.

- **47 Ateliers collectifs animés par la chargée d'insertion sur les thématiques :**

- Accès à son espace personnel du pôle emploi : Accéder et se familiariser avec son espace personnel du pôle emploi (mettre en ligne son CV, mettre en valeur ses compétences professionnelles, actualiser sa situation, joindre un document depuis son espace personnel).
- Accès au numérique : Développer l'autonomie des personnes dans l'accès au numérique (créer une adresse MAIL, création du compte CPF, accéder et utiliser son espace personnel de la CAF, télécharger l'application d'AMETIS pour favoriser sa mobilité).
- Les techniques de recherche d'emploi : sélectionner et cibler les offres d'emploi, créer des abonnements aux offres d'emploi, organiser sa recherche d'emploi, se préparer à un entretien d'embauche, faire une lettre de motivation.
- **4 ateliers co-animés avec nos référents IAE de Pôle Emploi IAE Millevoye :**
- 2 ateliers « mise en place d'une PMSMP » - 1 atelier « les métiers porteurs » - 1 atelier « organiser ses recherches d'emploi ».

- **4 ateliers règlement intérieur animés par nos stagiaires en formation de Conseiller en insertion professionnelle du GRETA et de l'AFPA d'Amiens** : tous les salariés en insertion participent à un atelier règlement intérieur pour comprendre les règles en matière d'hygiène, de sécurité et de discipline liées au contrat de travail.

- **1 participation au forum social organisé par les pôles emploi sur le Territoire d'Amiens afin de se faire connaître auprès des demandeurs d'emploi et de présenter notre offre de service.**

Participation aux forums et événements divers organisés par nos partenaires sur le Territoire Amiénois :

5 salariés ont participé au salon de l'apprentissage et de l'alternance

6 salariés ont participé aux 2 portes ouvertes organisée par le centre de formation AFPA d'Amiens

3 salariés ont participé à l'information collective sur les Métiers du BTP animé par le GEIG BTP au pôle emploi

2 salariés ont participé à la projection du film « les invisibles » au Ciné Saint Leu à Amiens

2 salarié a participé aux portes ouvertes au CFA « métiers du BTP » à Amiens

3 salariés ont participé « au déclic formation » à l'AFPA afin de découvrir les métiers du bâtiment et de l'industrie.

2 salariés ont participé à un recrutement sur les « emplois francs » aux coursives organisé par des conseillers du pôle emploi Millevoye fin de mettre en relation les demandeurs d'emploi éligibles aux emplois francs avec les Entreprises sur le Territoire (secteur du commerce et de la vente).

2 salariés ont participé à un atelier « accès au numérique » mis en place par le CCAS à Etouvie en raison de 2 heures par semaine.

3 salariés ont participé au forum « 24 heures pour l'emploi et la formation » qui a eu lieu au Gaumont à Amiens

2 salariés ont participé au job Dating lors de la semaine de l'emploi des personnes en situation de handicap (mise en relation avec des Entreprises adaptées, Cap INTERIM, les ESAT, les Entreprises ordinaires).

- **Action « Passerelle vers l'Emploi 80 »** : un bel outil pour créer de véritables liens entre les structures de l'IAE, les salariés qu'elles accompagnent et les entreprises du territoire. La mise en place de visites en entreprise, de rencontres avec les employeurs permettent aux salarié(e)s d'avoir un regard concret sur l'entreprise et ses attentes.

11 entretiens de suivi passerelles vers l'emploi 80 : entretiens en tripartite avec la personne dans les locaux de l'APREMIS pour la mise en place d'une PMSMP le cadre d'une découverte de métier ou une confirmation de projet professionnel.

En 2019, 12 visites ont été organisées : information collective sur les « aides déployées par la Région en Hauts de France » animée par La Région – visite du CFPPA Le Paraclet à Amiens – rencontre avec nos partenaires de CAP EMPLOI – Visite de l'Entreprise COVAGE « découverte des métiers de la fibre optique » - Visite de Cook'in à Amiens – Visite d'AMAZON à Boves – Visite de AUCHAN « métiers de préparateur de commandes en entrepôt logistique + drive » - visite du plateau technique du GRETA sur « les formations en fibre optique » au Lycée Delambre Montaigne » - visite du centre d'appels ACAPPELLA à Amiens – Atelier sur la Création d'Entreprise animée par CitésLab à Amiens – participation aux portes ouvertes du centre de formation AFPA à Amiens – visite du centre de formation l'AFTRAL – visite du Flunch à Glisy.

- La formation des salariés en parcours :

La mise en place d'action formation est indispensable aux salarié(e)s pour leur permettre d'une part de développer leur compétence et/ou de se qualifier sur un métier (en lien avec leur projet professionnel) mais aussi pour lever certains freins à l'emploi tels que l'illettrisme, la maîtrise de la langue française et la mobilité. Les formations mises en œuvre s'inscrivent dans une logique de parcours d'insertion des publics peu ou pas qualifiés en vue de favoriser leur insertion vers l'emploi durable.

En 2019, 12 actions de formations ont pu être mises en place :

5 actions de formation avec un financement de notre OPCO : 1 formation qualifiante de plaquiste pour 1 salarié avec le GRETA au Lycée Delambre Montaigne - 1 formation de technicien de réseaux de télécommunication pour 1 salarié avec le GRETA au Lycée professionnel Delambre Montaigne qui s'est déroulée de juin 2018 à janvier 2019 – 1 formation qualifiante en soudure pour 1 salarié au centre de formation PROMEO à Amiens - 1 certification en logistique (CACES 1,3,5) financée dans le cadre du CPF – 1 formation (certifications CFO marchandises, ADR de Base + spécialisation citerne à l'AFTRAL d'Amiens

7 actions de formation qualifiante mises en place par le GRIEP : 4 formations qualifiants de préparateur de commandes (obtention des CACES 1,3,5) à l'AFPA d'Amiens- 2 formations Employé Commercial en Magasin avec le GRETA d'Amiens – 1 formation CACES Travaux publics 1,4,9 avec le GRETA de Péronne.

Des temps d'accompagnement collectif

En complément de notre accompagnement individuel, tous ces temps collectifs sont très importants pour mener notre mission auprès des détenus en placement à l'extérieur. Ils s'inscrivent dans une réflexion globale autour de la personne, afin de lui apporter tous les outils nécessaires à une réinsertion sociale optimisée et un accès aux dispositifs de droit commun.

Il est à noter que la participation des personnes à l'ensemble de ces actions s'effectue sur la base du volontariat, après inscription auprès des référents éducatifs ou sur proposition du travailleur social, en fonction des projets.

82 personnes ont bénéficié de l'action Placement à l'extérieur en 2019.

Le groupe et ce qu'il génère en termes d'observations des comportements et le travail à mener sont très importants pour tenir compte de la dimension globale de la personne afin de travailler avec elle ses passages à l'acte délictuels passés. Prévenir la récidive et la délinquance, sont des objectifs qui doivent s'appuyer sur des outils éducatifs variés, tels que ces temps de groupe.

L'une des difficultés que nous rencontrons c'est la mobilisation continue des personnes dans le cadre de ces temps. De ce fait, nous ajustons en fonction des besoins exprimés nos propositions. La réinsertion sociale et professionnelle reste une priorité pour ce public. Les outils développés autour de cela étoffe considérablement leur emploi du temps, ce qui génère une suppression de certains temps de groupe. Nous avons tenu compte des besoins exprimés et avons su nous adapter en fonction.

Ces actions collectives prennent des formes diversifiées mais visent toutes, en particulier, à travailler et observer des comportements liés aux dynamiques de groupe, à améliorer l'image d'elles-mêmes des personnes accueillies, à envisager le rapport à la société en termes d'échanges. Il s'agit :

Les ateliers « rénovation de mobilier » (2 en 2019 pour 15 personnes sur 1 semaine et demie) : (accompagnés par 2 travailleurs sociaux). Ces ateliers se sont déroulés sur 1 semaine et demie chacun et sont animés par deux travailleurs sociaux du service. Ils découlent du constat que nos bénéficiaires n'ont aucun mobilier pour s'installer dans leur logement et n'ont pas les moyens financiers de tout acheter.

L'objectif principal, au-delà de la restauration pure de mobilier sur cette semaine, c'est de démontrer qu'avec quelques meubles de récupération et peu de matériel, on peut leur donner une seconde vie à moindre coût. L'acquisition de savoirs faire simples suivis d'un résultat très esthétique confèrent aux bénéficiaires une valorisation très nette, transposable dans le quotidien. D'abord mené à titre expérimental, cet atelier plébiscité par les participants rencontre un franc succès. Nous avons pu constater que les participants en avaient parlé à d'autres personnes qui de ce fait ont souhaité se positionner. Nous envisageons donc la reconduction de cette action.

L'équipe compose un groupe en fonction de l'évaluation des besoins des personnes accompagnées. Les deux travailleurs sociaux proposent aux personnes concernées cette action, en leur laissant le choix d'y participer ou pas. Ils préparent ensemble l'atelier et effectuent un travail de recherche de mobiliers « bon marché » : Ils se rendent chez EMMAÛS et aux ASTELLES. Une phase de préparation et d'achat des fournitures de 2 journées sont nécessaires avant la phase de réalisation qui dure une semaine à temps plein. Durant cette semaine des repas sont pris en commun afin de proposer des temps conviviaux et d'échanges en plus des temps de « restauration du mobilier ».

Les bénéficiaires participent à l'achat du mobilier et l'association prend en charge les fournitures. Des photos sont prises avant et après les réalisations.

L'équipe est ensuite invitée à prendre connaissance des réalisations et nous pouvons aisément voir la fierté des personnes nous présentant leurs œuvres. La dimension de l'estime de soi prend tout son sens à travers ce projet.

Repas d'accueil : à chaque nouvel accueil, un repas est partagé avec le référent éducatif, ainsi qu'un éducateur du Mail si la personne bénéficie d'un contrat de soins. **61 repas d'accueil en 2019.**

Ateliers « Accéder et vivre dans son logement » : sur 2 semaines et 4 demi-journées, et une journée pleine avec 1 repas, des temps d'informations (par les travailleurs sociaux Aprémis et des intervenants extérieurs : SIAO, action collective sur les économies d'énergie par notre collègue en charge de l'action, ...), et de mise en pratique autour de la thématique de la recherche de logement (retrait et dépôt de dossier auprès des bailleurs, devis assurances, CAF...).

Deux sessions de cet atelier ont été organisées en **2019 pour 24 personnes**.

Tous ces temps collectifs autorisent notamment un travail sur les valeurs personnelles et collectives nécessaires à la vie en communauté, et plus largement en société. Le cadre imposé et la pédagogie des intervenants favorisent l'entraide entre les participants, le respect d'autrui, des consignes, du matériel...

Mise en place d'un accompagnement en groupe pour effectuer un bilan de santé (partenariat avec le CPES)

40 personnes concernées en 2019.

Le public que nous accueillons rencontre souvent des problématiques de santé somatiques, non traitées ou mal traitées en détention. Le temps du placement est souvent utilisé à sensibiliser et orienter les bénéficiaires vers des professionnels. Toutefois nous constatons que la démarche n'est pas facile et qu'un accompagnement physique est nécessaire.

De ce fait deux travailleurs sociaux ont proposé, en partenariat avec le CPES d'Amiens, l'accompagnement de groupes pour ces bilans de santé. Les représentants du CPES interviennent au sein de notre structure afin de présenter à un groupe ce bilan et sensibiliser les éventuels participants. Le jour du bilan, le groupe est accompagné physiquement par nos deux travailleurs sociaux et sont accueillis toute une matinée sur le site du CPES (dont le lieu est difficilement accessible pour notre public). Un médecin ou une infirmière se déplacent ensuite au sein de nos locaux pour la restitution individuelle des résultats.

Par la suite, des partenariats seront à privilégier, notamment avec la PASS. Nous avons par ailleurs construit un partenariat avec une pharmacie, afin qu'elle délivre gratuitement les médicaments aux bénéficiaires n'ayant pas encore leur document de CMU (après tampon de nos services sur l'ordonnance).